communauté urbaine
GRAND LYON MAGAZINE
N°10 NOVEMBRE.DÉCEMBRE 04

DOSSIER

L'ARBRE, UNE SI BELLE NATURE

DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGENDA 21 :
ANTICIPONS LES BESOINS DE DEMAIN

GRAND PROJET
FOSSE-AUX-OURS
UNE TANIÈRE DE 446 PLACES

PLU
PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

www.grandlyon.com

ÉVÉNEMENT

Projet de François Magos pour Lyon 8 décembre, fête des Lumières 2004

FÊTE DES LUMIÈRES 8-9-10-11 DÉC. 04

NASSES VÉGÉTALES EN LUMIÈRE

La fête des Lumières, la plus traditionnelle des manifestations lyonnaises, propose un ensemble d'œuvres éphémères et magiques. Du 8 au 11 décembre, une trentaine de projets illumineront les arrondissements lyonnais sur le thème de la « Nature et du Paysage ». A l'instar de l'installation imaginée par François Magos sur les berges du Rhône.

L'artiste a choisi de mettre en scène des nasses végétales et lumineuses venues du fleuve qui colonisent les berges, rendant au site sa vocation écologique. Regroupés par « familles », des objets énigmatiques évoqueront à la fois le monde végétal et le monde animal. La magie du son et de la lumière viendra donner l'impression d'un dialogue entre animaux et végétaux. Bien plus qu'une incitation à la contemplation du superbe paysage qu'offre la Presqu'île, c'est toute l'ambiance du projet des Berges du Rhône que l'artiste invite à découvrir.
Les festivités de cette année revêtent en effet un caractère tout particulier puisqu'elles marquent le début de l'aménagement des berges qui s'achèvera au cours du second semestre 2006. Gérard Collomb, président du Grand Lyon et sénateur-maire de Lyon, tient à préciser que « *c'est maintenant que les opérations engagées depuis deux ans commencent à être visibles, à façonner le nouveau visage de la ville* ».

Un espace de liberté

Voici donc venu le temps de rendre les bas ports, trop longtemps occupés par le stationnement automobile, aux Lyonnais, à la cité, à l'agglomération.
Mais plus qu'un projet supplémentaire, c'est l'un des dossiers phares de Lyon, s'agissant de rapprocher les Lyonnais de leur fleuve et de se réapproprier un espace vert s'étendant du parc de la Tête-d'Or à Gerland. L'endroit a pour vocation de devenir un espace de liberté aux usages divers : repos, balades, pêche, jeux d'eau, activités sportives, rencontres, déplacements doux, fête… La communauté urbaine et la Ville, s'appuyant sur l'expérience qu'elles ont acquise, souhaitent en outre que la réflexion conduite sur l'avenir de ce site soit un modèle pour les opérations d'urbanisme du futur telles que Lyon Confluence, Gerland ou la Cité internationale.
Les berges sont aussi le chantier des Lyonnais. En témoigne l'excellente fréquentation de la péniche amarrée sur le Rhône depuis juin 2003. Ce lieu d'information et de dialogue permanent avec la population est le théâtre d'une concertation active, associant élus, techniciens, riverains et représentants des associations...
Les berges sont enfin un terrain d'exploration de pratiques nouvelles en matière de développement urbain. Pour preuves, des thèmes comme la recherche d'équilibre entre ville et nature, la participation du public à la construction du contenu des projets ou l'association de la modernité à la dimension humaine… ‹

→ **La péniche des Berges,** quai Augagneur, Lyon 3e (face à la préfecture). Du mercredi au samedi de 13h à 19h et le dimanche de 10h à 19h. Pour tout renseignement : 04 78 71 08 54.

GR MAG N°10 LYON

ÉVÉNEMENT PAGE 2
La fête des Lumières met en scène les berges du Rhône.

ACTUALITÉS PAGES 4 À 6
La concertation avec les habitants est au cœur du grand projet de ville Lyon-La Duchère.

RAYONNEMENT PAGE 7
Lyon à l'heure américaine.

ENVIRONNEMENT PAGES 8 ET 9
Rendez-vous, avec le Grand Lyon, sur le salon de l'environnement Pollutec.

PARTENAIRES PAGE 10
Sytral, Eperly et Aderly.

DOSSIER : L'ARBRE, UNE SI BELLE NATURE PAGES 11 À 13
Le Grand Lyon lance l'inventaire de tous les arbres du territoire. Objectif : mieux connaître pour mieux gérer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE PAGES 14 ET 15
Le Grand Lyon s'engage pour la qualité de vie future et les pays en voie de développement.

GRANDS PROJETS PAGE 16
Les travaux du parking de la Fosse-aux-Ours ont démarré.

DÉPLACEMENT PAGE 17
Le plateau de la Croix-Rousse vit actuellement de grands chambardements.

URBANISME PAGE 18
Participez à l'enquête publique du plan local d'urbanisme.

COMMUNES PAGES 19 À 21
Jonage, Saint-Didier-au-mont-d'Or, Saint-Cyr-au-mont-d'Or.

TRIBUNE PAGES 22 ET 23
La parole aux groupes politiques du Grand Lyon.

À VOTRE SERVICE PAGE 24

GRANDLYON MAGAZINE
N° 10 NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2004
Direction de la communication
20, rue du Lac - BP 3103 - 69399 LYON cedex 03
Tél. 04 78 63 46 19

Directeur de la publication **Jean-François Lanneluc**
Rédaction **Agence de Presse NF2**
Photos **Jacques Léone - Daniel Winteregg - Audrey Lenoir Elisabeth Rull - Laurence Danière - Alain Guillemaud**
Maquette **Alexandre Lagneau** / Mise en page **Micro 5**
Impression **Fot**
Tirage 600 000 exemplaires / Dépôt légal en cours

DÉVELOPPEMENT DURABLE

« AU-DELÀ DU CONCEPT, DES ACTIONS CONCRÈTES ET INNOVANTES »

Pour beaucoup d'entre nous, le respect de l'environnement est devenu un élément concret et mobilisateur. À l'échelle locale, comme à celle de la planète, la prise de conscience des risques environnementaux se manifeste par l'adhésion au concept, majeur pour les années à venir, de développement durable.

C'est ainsi que les élus du Grand Lyon et moi-même militons avec ferveur pour un développement cohérent associant économie, écologie et social en concertation avec les acteurs de l'agglomération et les citoyens. Les exemples en ce sens sont nombreux et passionnants.

Privilégier les modes de déplacement doux en faisant de la place aux vélos, aux rollers, aux piétons, en sécurisant les cheminements et en rationalisant l'utilisation de la voiture, c'est anticiper un avenir meilleur en ville. Dès le printemps 2005, des pistes cyclables sur sites propres et sécurisés seront proposées de la Part-Dieu et de Vaise vers le centre-ville de Lyon. Dès 2010, l'agglomération lyonnaise sera irriguée de 500 km de linéaires cyclables.

De la même façon, améliorer les conditions de vie sociale, c'est œuvrer pour le bien-être au quotidien. Le grand projet en cours à La Duchère vise à dynamiser le cadre de vie des habitants par des formes variées de logements, en créant des commerces, en favorisant l'implantation d'activités et d'emplois, en soutenant le milieu associatif et la qualité du système éducatif.

Mais le développement durable, c'est aussi deux idées-forces à mettre en œuvre : la solidarité entre les peuples pour que le progrès profite à tous (témoins, nos multiples actions de solidarité internationale) et la participation afin d'associer le plus de monde possibleaux décisions.

La démarche baptisée Agenda 21 fixe à l'échelle du Grand Lyon le cadre permettant d'intégrer ce développement durable aux projets et aux modes de faire. C'est un document de référence qui concerne chacun d'entre nous, qui doit être enrichi et partagé.

Gérard Collomb
Président de la Communauté urbaine de Lyon

ACTUALITÉS

GRAND PROJET

La Duchère ne se fera pas sans vous !

La concertation est au cœur du grand projet de ville Lyon-La Duchère. Objectif : redonner à cet illustre quartier lyonnais son attractivité, son accessibilité et, au-delà, son équilibre.

Mardi 9 novembre : réunion de concertation au gymnase des Bleuets

Belvédère surplombant la Saône, lien entre Lyon et l'Ouest lyonnais, le quartier de la Duchère demeure un site exceptionnel et autrefois prisé qui souhaite définitivement tourner la page des grands ensembles en béton. Le grand projet de ville (GPV) Lyon-La Duchère se propose de relever un double défi : redonner à cet espace de vie son accessibilité et son attractivité aux yeux d'une population la plus large possible et rattacher la Duchère à Lyon en lui rendant son aspect de quartier. La Ville de Lyon et le Grand Lyon ont ainsi souhaité mettre en place une concertation grâce à laquelle un maximum de Lyonnais-Duchérois pourront s'exprimer sur les décisions, les futures réalisations et l'avancement des chantiers. Une opération confiée au cabinet parisien Campana Eleb, qui a conçu une démarche en quatre temps entre septembre dernier et janvier prochain.

Pour moi la Duchère ?

Tout a commencé par une grande enquête audiovisuelle réalisée, entre le 13 septembre et le 25 octobre, par des journalistes indépendants auprès de 110 personnes représentatives de la population. Trois questions étaient posées : pour moi la Duchère… ? Quels conseils donneriez-vous aux élus responsables du GPV ? La question décisive… ? Ce travail a donné naissance à un film de 24 minutes composé des propos recueillis où l'on ressent la volonté de la population de faire bouger les choses : « *la question décisive pour moi, c'est de redorer le blason de la Duchère avec les gens qui, sur place, ont su s'en sortir* », déclare Zaccaria Jaouhari, un habitant du Plateau.

La maison des fêtes et des familles

Dans la foulée, cinq réunions publiques furent organisées afin qu'un grand débat s'instaure autour du film projeté et à partir des propositions et des opinions des habitants. C'est ainsi que le 9 novembre dernier, une rencontre entre la population et les concepteurs s'est tenue dans la salle des Bleuets. Au programme : le projet de construction de la Maison des fêtes et des familles. Chacun a pu donner son avis et ses attentes en la matière pendant plus de deux heures. Certains souhaitent « *un bâtiment avec plusieurs salles pour accueillir plusieurs mariages à la fois* » ; d'autres soulignent l'intérêt de « *prévoir un accès aux personnes à mobilité réduite* ».

Des groupes de travail, ouverts à tous, se sont réunis sur des thèmes choisis en commun et validés lors des réunions publiques. Les propositions de chaque participant seront recueillies, classées et analysées par les élus. Restera à ces derniers de faire connaître leurs réponses et leurs engagements lors d'une grande réunion publique organisée en janvier 2005 pour présenter le projet définitif.

→ **Espace GPV,** 227, avenue du Plateau, 69009 Lyon. Tél : 04 37 49 73 90, du mardi au jeudi de 13h à 18h, le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
www.gpvlyonduchere.org

JEAN-MACÉ

Le train va entrer en gare

Feu vert à la création d'une halte ferroviaire place Jean-Macé, dans le 7e arrondissement lyonnais, située à l'intersection de la ligne B du métro, de la ligne T2 du tramway et de départs/terminus de nombreuses lignes de bus. Évoqué depuis une dizaine d'années, ce projet de cinquième gare lyonnaise doit faciliter l'acheminement des voyageurs périurbains à destination notamment de la Part-Dieu, de Gerland ou de La Guillotière. Elle recevra les voyageurs en provenance de La Tour-du-Pin, Vienne, Valence ou Villefranche qui, jusqu'à présent, devaient rallier Perrache. Ce nouvel équipement sera construit par Réseau ferré de France (RFF), maître d'ouvrage sur le réseau ferré national, sur le pont ferroviaire qui enjambe l'avenue Jean-Jaurès. Le Grand Lyon et la Région Rhône-Alpes sont partenaires de ce projet. Le Grand Lyon sera notamment en charge des aménagements destinés à améliorer la liaison avec le réseau TCL. La mini-gare de la place Jean-Macé devrait voir transiter 3 500 voyageurs par jour lors de son entrée en service en 2009 et plus de 5 000 à l'horizon 2015. Pour l'heure, la concertation est engagée du 22 novembre jusqu'au 3 janvier prochain avec, le 15 décembre, une réunion avec les différents partenaires, les habitants du quartier et les usagers. ‹

→ **Réunion publique** le 15 décembre 2004 à 18 h 30 – Amphithéâtre Roubier – Université Jean-Moulin – 15, quai Claude-Bernard – 69007 Lyon

→ **Panneaux d'exposition** sur le projet jusqu'au 3 janvier 2005 : Mairie du 7ème arrondissement – 16, place Jean-Macé - 69007 Lyon et Maison de Gerland - 181, avenue Jean-Jaurès – 69007 Lyon

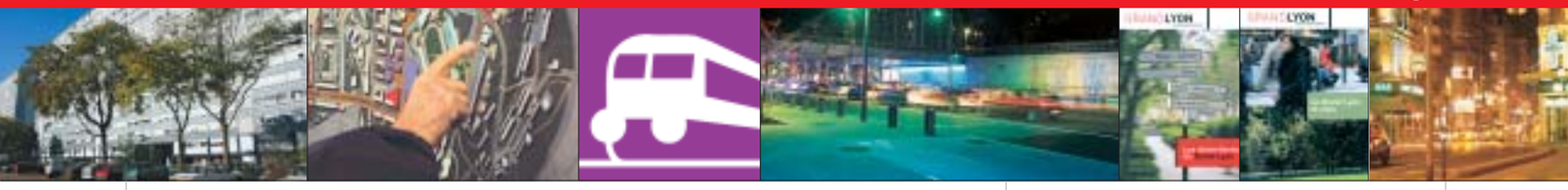

PRATIQUE

Pour tout savoir sur le Grand Lyon

Une collection de guides pratiques présentant les différentes compétences de la communauté urbaine vient d'être lancée par le Grand Lyon. L'eau, le développement durable, les itinéraires cyclables et les déchetteries, ainsi qu'une présentation de l'institution, sont les premiers titres disponibles.

En réponse aux questions des habitants sur le fonctionnement et le travail réalisé par les services de la communauté urbaine, le Grand Lyon lance une collection de guides pratiques traitant de thématiques bien précises. Viennent de paraître les cinq premiers fascicules qui portent sur l'eau, le développement durable, les itinéraires cyclables et les déchetteries, ainsi qu'une présentation de l'institution baptisée « le Grand Lyon et vous ».

Sur la base de chiffres clés, de questions-réponses et de textes explicatifs concis mais complets, les différentes missions et compétences sont ainsi détaillées et expliquées dans un souci de compréhension maximale. Disponibles gratuitement dès décembre 2004 dans l'ensemble des mairies du territoire, ces parutions seront très facilement repérables car disposées sur un présentoir, conçu spécialement pour l'occasion, aux couleurs du Grand Lyon.

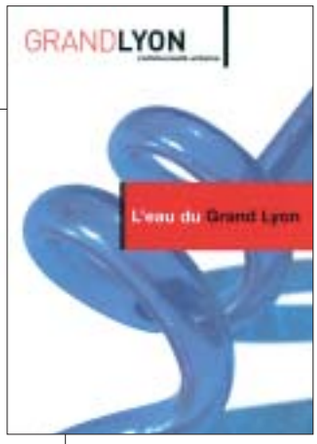

D'ici à la fin de cette année, cinq autres guides paraîtront sur le déneigement, les arbres dans la ville, les déchets et comment mieux circuler. D'autres ouvrages suivront tout au long de l'année 2005 selon les actualités et la saisonnalité, l'objectif étant d'éditer une vingtaine de titres différents. ‹

→ **Pour se procurer ces guides,** rendez-vous dans les 55 mairies du Grand Lyon.

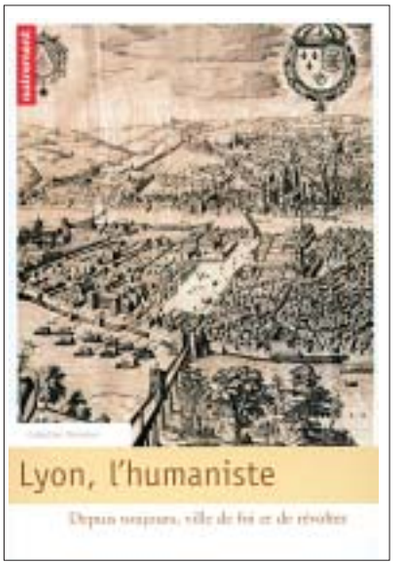

ÉDITION

Lyon en lettres

À l'initiative du Grand Lyon, des professeurs, universitaires et maîtres de conférences lyonnais, spécialisés en littérature et histoire de Lyon, ont rédigé un ouvrage collectif baptisé « Lyon, l'humaniste ». Ce livre magnifique retrace sur une période de deux mille ans l'évolution de l'humanisme entre Rhône et Saône. Depuis le Lugdunum d'Irénée et de Sainte-Blandine jusqu'au Lyon d'Édouard Herriot, ce courant de pensée, qui met l'homme au-dessus des autres valeurs, a en effet évolué et façonné l'identité de la ville de façon significative. La préface de l'ouvrage est signée de l'écrivain lyonnais Marc Lambron. ‹

→ **« Lyon, l'humaniste » aux éditions Autrement,** collection Mémoires. Disponible dans toutes les librairies et grands magasins.

ESPACE URBAIN

C'est beau une ville la nuit…

Durant la nuit du 3 au 4 décembre, l'Espace des temps du Grand Lyon, en partenariat avec la Maison du temps et de la mobilité de Belfort ainsi que le Sytral, invite les habitants de l'agglomération à participer à une traversée nocturne de Lyon et de sa périphérie entre 20 heures et l'aube. Par groupe d'une dizaine de personnes, cette promenade prévoit quatre itinéraires différents - Vaulx-en-Velin/Villeurbanne/Bellecour, Irigny/Perrache quais de Saône, Auchan-Champ du Pont/Vieux Lyon et Caluire/Guillotière/Lyon Gerland) - devant permettre aux participants de dresser un état des lieux de l'espace urbain la nuit. Toutes les remarques seront ensuite présentées, le lendemain, lors d'une grande réunion avant de faire partie d'un plan d'actions destiné à améliorer des éléments comme la mobilité, la sécurité ou l'éclairage. ‹

→ **Inscriptions** à l'Espace des temps, 203, rue Garibaldi, Lyon 6e. Tél. : 04 26 99 39 91. Mail : ltortel@grandlyon.org

ACTUALITÉS

COMPÉTENCES

Le sport et la culture grimpent d'un échelon

Dans le cadre de l'élargissement de ses compétences, le Grand Lyon soutiendra financièrement dès le 1er janvier les clubs sportifs et les manifestations culturelles participant au rayonnement de l'agglomération. Principaux bénéficiaires : l'OL, l'Asvel et le Lou, ainsi que les Journées européennes du patrimoine et les Biennales d'art contemporain et de la danse.

Depuis 1969, la communauté urbaine pense le développement urbain en termes d'agglomération et non plus commune par commune, mais aussi programme, finance et réalise sous une autorité unique un certain nombre d'équipements nécessaires à tous. Le Grand Lyon gère ainsi des services indispensables à la vie quotidienne (approvisionnement et distribution de l'eau potable, voirie, déplacements...), tout comme les questions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et au développement économique, auxquelles s'ajouteront à compter du 1er janvier, le soutien financier aux clubs sportifs professionnels et à des manifestations culturelles participant au rayonnement de l'agglomération. Missions jusqu'à présent administrées par les mairies.

Le Grand Lyon soutien du sport et de la culture

L'Olympique Lyonnais, l'Asvel-basket et le Lou-rugby sont les premiers clubs sportifs concernés par ce transfert de compétences. Le Grand Lyon entend s'appuyer sur leurs résultats au niveau national et international pour intensifier la promotion de l'agglomération et mieux travailler sur l'identité de celle-ci. Ce rapprochement va également permettre de diffuser auprès des jeunes les valeurs sportives transmises par ces associations, notamment via leurs centres de formation respectifs. Le Grand Lyon soutiendra des missions d'intérêt général comme l'organisation de journées de détection, la mutualisation du suivi médical et le soutien à l'encadrement.

Autre secteur concerné, la culture avec les Biennales d'art contemporain et de la danse, qui bénéficieront de l'expertise de la communauté urbaine, ainsi que de son soutien financier. Tout comme les Journées européennes du patrimoine, désormais gérées directement au niveau communautaire.

Ces Journées mobilisent chaque année un public plus nombreux, venu découvrir les richesses culturelles de l'agglomération. Il s'agit de mieux coordonner les acteurs impliqués, de mobiliser les mairies autour de thèmes communs et de communiquer à l'unisson sur l'événement. ‹

Le défilé de la Biennale de la danse 2004

MARCHÉS PUBLICS

De l'importance du mieux acheter...

Mieux utiliser l'argent public et choisir les prestataires les plus qualifiés pour une mission donnée sont deux priorités pour le Grand Lyon. Pour renforcer l'efficacité et la qualité des achats communautaires, une charte vient d'être rédigée.

Dans le cadre du nouveau Code des marchés publics, tout achat de fourniture ou de service d'un montant supérieur à 230 000 € (hors taxe) font obligatoirement l'objet d'appels d'offres. En deçà de cette somme, les collectivités sont tenues de mettre en place des procédures internes respectant trois grands principes : publicité, mise en concurrence et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

De ce fait, pour une meilleure efficacité et une plus grande qualité de ses achats de fournitures ou de prestations, la communauté urbaine a décidé de rédiger, suite à une présentation débattue avec les organisations professionnelles, une charte de l'achat. L'objectif est double : garantir et promouvoir la transparence et l'honnêteté dans tous les actes mais également ouvrir plus largement les marchés publics aux PME. Un engagement fort qui passe par des négociations plus affirmées et respectueuses des droits de chacun avec les fournisseurs, ainsi que par des évaluations plus poussées des prestations et des prestataires.

À destination des élus, directeurs, cadres et agents, un guide vient en outre d'être édité expliquant le processus à respecter et fixant comme objectif « le toujours mieux » en matière de rapport qualité-prix et d'efficacité du travail. En parallèle, le site Internet du Grand Lyon diffuse chaque avis de publicité, sachant qu'à partir de janvier, les entreprises pourront répondre électroniquement à ces offres de collaboration. ‹

→ **Pour en savoir plus :** www.grandlyon.com

RAYONNEMENT

PROMOTION

LYON À L'HEURE AMÉRICAINE

Gérard Collomb accompagné d'une délégation d'élus, d'économistes et de spécialistes en relations internationales, s'est rendu successivement à New York, Montréal et Philadelphie, du 4 au 8 octobre dernier, afin de relancer la coopération avec ces mégalopoles.

D.R.

Gérard Collomb et Joël Orgiazzi président du comité Bellecour

D.R.

Réception au consulat de France à New York

À l'occasion de la première escale prévue à New York, l'association des « Lyonnais de New York » a été lancée officiellement. Cette structure a pour but de réunir les Lyonnais expatriés et de promouvoir l'agglomération dans la mégalopole américaine. Présidée par Daniel Boulud, grand chef d'origine lyonnaise installé près de Central Park, l'association permettra aux personnes de renouer à distance avec leur ville en suivant son actualité et ses évolutions. L'autre axe fort étant la promotion de l'image et de l'identité culturelle, économique, patrimoniale et sportive du Grand Lyon.
C'est un peu plus au nord, dans la belle province du Québec, que le voyage a pris une ampleur économique. En effet, Montréal est reconnue mondialement pour l'envergure et la qualité de ses infrastructures industrielles et de recherche. Là-bas, la notion de « cluster » est très aboutie. Ce terme un peu barbare englobe pourtant des données assez simples. Son idée étant contenue dans la possibilité d'intégration totale d'un secteur économique au sein d'une agglomération. Par exemple, une entreprise biopharmaceutique située dans la région de Montréal peut réaliser sur place tous les cycles de développement d'un nouveau médicament, de la recherche à la commercialisation en passant par les différentes phases de recherche préclinique et clinique. En quelques mots, cela fonctionne comme une gigantesque pépinière d'entreprises, toutes qualifiées dans le même domaine mais à des stades différents, créant ainsi une synergie propice au développement. Synergie que l'équipe de Gérard Collomb, président du Grand Lyon et sénateur-maire de Lyon, souhaiterait mettre en pratique dans l'agglomération lyonnaise, sur des thématiques comme les biotechnologie, le numérique, les énergies renouvelables ou encore le véhicule industriel… Le voyage a pris fin à Philadelphie où il fut alors question de rapprochement culturel et de partenariats internationaux. ‹

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le Grand Lyon a soutenu l'initiative de la Maison du Rhône qui vient de réaliser un site Internet sur les « **mille et un visages du Rhône** ». Au fil des pages, l'histoire du fleuve, une carte présentant les points d'intérêt remarquables, les manifestations culturelles et sportives se tenant autour de l'eau… Une balade initiatique agréable et enrichissante à l'adresse **www.fleuverhone.com.**

INTERNET

GRANDLYON.COM PRIVILÉGIE LA CONVIVIALITÉ

Il y a tout juste un an, le site Internet du Grand Lyon faisait peau neuve : davantage d'informations concrètes, comme sur le tri des déchets, la qualité de l'air, les transports urbains, les mairies, l'actualité des communes…
Une version dynamique, qui a permis d'atteindre un niveau de consultation de plus de 2 000 visites quotidiennes en moyenne et de quelque 500 e-mails reçus par mois. Ces messages sont pour l'essentiel des demandes de documents (cartes des pistes cyclables et plaquettes sur les berges du Rhône en tête), ainsi que des signalements de perturbations liées à des problèmes de voirie ou de signalisation routière.
En novembre 2004, un pas supplémentaire a été franchi dans la relation avec les citoyens avec la mise en ligne de nouvelles rubriques tournées vers la concertation et la participation. Désormais, les habitants ont la possibilité de se renseigner sur les instances de concertation, de suivre l'avancée des grands projets d'aménagement, de consulter les calendriers de concertation et de télécharger les plaquettes d'information et les visuels correspondants.

Dans l'avenir, de nouveaux outils, comme des enquêtes ou des forums, permettront à chacun de livrer ses attentes en matière de cadre de vie. Rappelons que la moitié des foyers et les trois-quarts des entreprises de la région lyonnaise disposent d'une connexion Internet. ‹

→ **À découvrir** sur www.grandlyon.com

ENVIRONNEMENT

SALON

POLLUTEC, VITRINE DE TOUT UN SAVOIR-FAIRE

Salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement, Pollutec fête cette année sa vingtième édition avec un stand Grand Lyon 100% écologique.

Plus de 63 000 visiteurs en provenance d'une centaine de pays réunis afin de participer à la vingtième édition de Pollutec, le salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement. Devenue le rendez-vous mondial de ce secteur, cette manifestation offre un panorama unique et complet de solutions aux problèmes rencontrés par l'industrie et les collectivités locales dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'air et de la réhabilitation des sites et des sols. Des missions gérées quotidiennement par le Grand Lyon qui sera donc fortement présent. L'opportunité de mettre en avant son savoir-faire et de présenter les actions exemplaires menées sur son territoire.

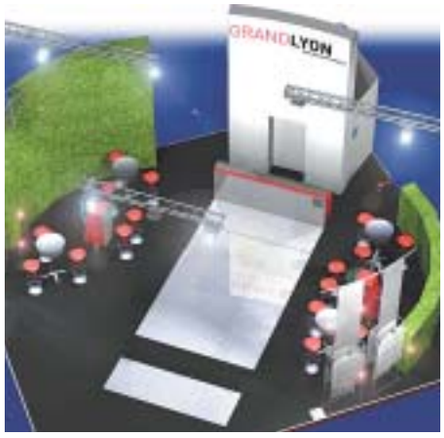

Le stand du Grand Lyon sur le salon Pollutec

Mur végétal filtrant au cœur d'Eurexpo

À cette occasion, le Grand Lyon a mis en avant des innovations technologiques : Coparly, par exemple, le réseau de surveillance de l'air, qui regroupe l'État, les collectivités territoriales, les industriels et les associations. Cette structure possède un logiciel innovant qui simule en temps réel la pollution atmosphérique, rue par rue, sur l'ensemble de l'agglomération. Autre initiative à portée humaine, l'opération Respiralyon qui entend accélérer la chasse aux mauvaises odeurs en réalisant un état des lieux de la situation et en identifiant les sources émettrices grâce au recrutement de 200 nez bénévoles répartis sur toute l'agglomération.
Les acteurs et services du Grand Lyon se sont donc rassemblés sur un stand de 100 mètres carrés construit exclusivement en matériaux recyclés ou réutilisables. L'une des parois de cet espace est recouverte d'un mur végétal filtrant, une première mondiale, créé par la société lyonnaise Canevaflor qui filtre l'air ambiant. Un atout dans l'optique de décrocher le premier prix du concours Ecostand qui récompense les stands les plus écologiques. Par ailleurs, le Grand Lyon participe et organise de nombreuses conférences durant les trois jours. ‹

DÉCHETS

UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE POUR L'AGGLOMÉRATION

Une nouvelle déchetterie a ouvert ses portes en juillet à proximité du carrefour des Sept-Chemins, offrant un service gestion de déchets que les habitants de Bron et Décines ne peuvent déposer dans les bacs habituels. Propriété de la communauté urbaine, elle comprend des bennes et des conteneurs spécifiques avec des quais de déchargement pour les véhicules. L'accès est entièrement gratuit pour toutes les voitures individuelles, les utilitaires dont le poids ne dépasse pas deux tonnes, ainsi que pour les véhicules munis d'une remorque dont le poids est inférieur à 500 kg. Autre particularité : un gardien est logé sur place. Cette déchetterie intègre également les évolutions à venir comme la collecte des déchets ménagers spéciaux, actuellement expérimentée sur le site de Pierre-Bénite.

Pour rappel, tous les papiers, cartons, déchets légers (plastiques, polystyrènes...), ferraille (dont les appareils électroménagers), déchets verts, encombrants, gravats, huiles, batteries, piles, verre et textile doivent être déposés dans l'une des 13 déchetteries de l'agglomération. ‹

→ **Pour toutes informations pratiques :**
www.grandlyon.com

ENVIRONNEMENT URBAIN

UN MUR HAUT EN COULEURS

Situé dans le 7e arrondissement lyonnais, le long du boulevard Chambard-de-la-Bruyère et de l'avenue Jules-Carteret, un mur de 199 mètres de long et orné de dix-sept œuvres picturales d'artistes rhônalpins sur le thème des biotechnologies, s'offre depuis juin aux regards des visiteurs pénétrant dans la ville par le sud-est. Construit en béton armé, l'ouvrage peint en vert et noir présente l'aspect d'une pochette à dessins sur laquelle des fresques colorées évoquent les cellules humaines et autres brins de l'ADN. Lancée à l'initiative du Grand Lyon, en partenariat avec la Cité de la création et des entreprises lyonnaises comme Pasteur et Mérial, cette œuvre entend embellir et valoriser la technopole de Gerland. ‹

ASSAINISSEMENT

HALTE AUX POLLUEURS

À partir du 1er janvier, le nouveau règlement d'assainissement du Grand Lyon entre en vigueur. Il renforce les contrôles et modifie sensiblement le régime des taxes.

L'agglomération bénéficie d'une ressource en eau abondante et de qualité. Un bien précieux qu'il s'agit de protéger tout au long de son cycle et de rendre, après usage, sans pollution à la nature. Assurant la collecte et le traitement des effluents domestiques, le Grand Lyon vient donc de voter une révision du règlement de 1988 du service public d'assainissement afin d'intégrer les évolutions réglementaires et législatives, de renforcer la maîtrise de la qualité des eaux non domestiques rejetées au réseau public et de réévaluer les tarifs en vigueur à compter du 1er janvier prochain.

Code de la santé publique

Parmi les nombreuses mesures arrêtées, il est convenu pour toute installation d'assainissement privée qu'un contrôle soit instauré avant la mise en service effective du branchement à l'égout afin de vérifier, non seulement son efficacité, mais également s'il a été réalisé dans les règles.

Par ailleurs, en réponse au Code de la santé publique exigeant l'autorisation préalable de la collectivité avant tout déversement dans le réseau public, le Grand Lyon a décidé de délivrer un arrêté de permission à tous les usagers rejetant des effluents non domestiques conformes à la réglementation.

Enfin, la révision du règlement prévoit une évolution des tarifs. Concernant les montants de branchement à l'égout, il est proposé de supprimer le système participation/coût réel et d'appliquer à tous une participation de 80 % du total des travaux engagés par la communauté urbaine. ‹

Le laboratoire de Pierre-Bénite

EAU

120 MILLIONS D'INVESTISSEMENTS

La station d'épuration de Pierre-Bénite qui traite les eaux usées de l'ouest de l'agglomération, soit 31 communes et 450 000 habitants, fait peau neuve. Construit en 1972, l'équipement ne répondait plus aux normes européennes ; l'objectif de ce chantier colossal d'un montant de plus de 120 millions d'euros est d'améliorer le traitement des rejets urbains et de supprimer les nuisances environnementales, notamment le bruit et les odeurs. La station est prévue pour recevoir les effluents domestiques et industriels du secteur mais aussi les eaux pluviales, chargées par ruissellement d'une pollution générée par la circulation automobile. Son ambition est également de devenir un pôle d'éducation écologique habilité à recevoir écoles et visiteurs. Pour ce faire, 125 entreprises sous-traitantes travaillent depuis mars 2002 sur ce chantier qui avance à grands pas.

Faire plus et mieux

À ce jour, sont en service le bâtiment administratif qui accueille l'exploitation et le laboratoire d'analyse commun à toutes les stations d'épuration de l'agglomération, la première tranche du traitement biologique et l'incinérateur. Dotée de ces moyens modernes, la station traite aujourd'hui l'équivalent de ce qu'elle réalisait auparavant. Elle va donc augmenter progressivement sa capacité afin de faire plus et mieux. En particulier, toutes les procédures susceptibles de créer des nuisances olfactives seront effectuées dans des bâtiments couverts.

Ces modifications s'accompagnent d'un large projet paysager qui entend reconstituer sur ce territoire le milieu naturel des berges du Rhône avec la restauration du fonctionnement hydraulique et écologique des tronçons court-circuités du Rhône (les lônes).

Une réserve foncière destinée à anticiper les évolutions futures du site est également prévue. L'ensemble des travaux s'achèvera à l'été 2006. ‹

LES PARTENAIRES DU GRAND LYON

SYTRAL

TOUT POUR LÉA...

Adopté par le Sytral début 2002, le projet de tramway Léa situé sur l'ancienne ligne de chemins de fer de l'est lyonnais desservira les communes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines et Meyzieu. Les premiers travaux ont démarré pour une mise en route fin 2006.

L'un des grands chantiers conduits en ce moment par le Sytral, autorité organisatrice des transports en commun dans le Rhône et l'agglomération, se prénomme Léa, future ligne de tramway permettant de relier la Part-Dieu à Meyzieu. Plus de 70 000 personnes sont concernées par ce nouvel équipement destiné à offrir aux habitants de l'Est une liaison rapide avec la Part-Dieu et la Presqu'île (connexion avec la ligne A), à desservir le Carré de Soie et, à terme, à garantir l'exploitation de la future ligne express, Leslys qui reliera la Part-Dieu à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, sur la même emprise.
En juillet, les travaux de déviation de réseau ont été lancés, s'agissant d'enterrer plus profondément les réseaux d'égout, d'eau, de téléphone et les conduites de gaz et d'électricité au niveau des 32 intersections de Léa avec les voies de circulation. La plupart des travaux s'effectuent de façon à minimiser la gêne et à ne pas interrompre la circulation mais celle-ci reste difficile par endroits, notamment sur l'avenue Jean-Jaurès à Décines et quartier de la Villette, à Lyon. Quant aux travaux d'infrastructure, que l'on appelle les grands ouvrages avec la construction d'une trémie à Vaulx-en-Velin et le doublement d'un pont à Meyzieu, ils ont débuté en octobre et s'étaleront jusqu'en avril 2006, date de livraison de la première rame. Pour autant, la ligne ne sera pas opérationnelle avant la fin de l'année 2006.

→ **En savoir plus :** www.sytral.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le **temps de parcours total** sur cette nouvelle ligne sera de **25 minutes**, soit un gain de temps de 50 % par rapport à la voiture. Un tramway est prévu toutes les 7 à 8 minutes aux heures de pointe.

→ Le Sytral collabore avec le **système Info Trafic** (numéro vert 0800 15 30 50) mis en place par le Grand Lyon pour renseigner les riverains et les usagers sur les lieux de travaux et les ralentissements occasionnés.

→ Le Sytral impose aux prestataires intervenant sur le chantier Léa d'embaucher des personnes en insertion : RMIstes, jeunes en recherche d'emploi, publics en difficulté… **Une cinquantaine de personnes ont ainsi été embauchées** en contrat à durée déterminée de 6 mois.

EPERLY

LE PÉRIPHÉRIQUE NORD S'OCTROIE UN 20/20

Chargée de l'exploitation et de la promotion du périphérique nord, la société Eperly vient de décrocher la certification ISO 9001, pour l'ensemble de ses activités, de la gestion au marketing et à la communication en passant par les fonctions de maintenance technique, informatique, d'entretien et de sécurité. Une première en France pour un métier de cette nature qui confirme le savoir-faire acquis depuis la mise en route de l'ouvrage.
Aujourd'hui, un trafic de plus de 15 millions de véhicules sur la section à péage est enregistré chaque année, tandis que le nombre d'abonnés est passé de 16 000 au démarrage à 72 000. ‹

→ **En savoir plus :** www.eperly.fr

ADERLY

TRENTE ANS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Aderly, Agence pour le développement économique de la région lyonnaise, est née il y a 30 ans à l'initiative du Grand Lyon, de la Chambre de commerce et d'industrie et du Medef Lyon-Rhône. Première expérience de ce type en France au service du développement des entreprises, du tissu économique de l'agglomération et de son image internationale. L'Aderly a accompagné l'implantation en région lyonnaise de 900 entreprises et organismes publics, parmi lesquels Framatome, les ENS Sciences et Lettres, Interpol, Ikéa, Euronews ou l'Institut français du pétrole… Elle poursuit son travail avec le même esprit pionnier et cette ambition d'accélérateur de la croissance économique.

→ **En savoir plus :** www.aderly.com

DOSSIER

L'ARBRE, UNE SI BELLE NATURE

« *L'arbre en ville est porteur de messages et devrait inspirer le respect de la vie* », disait le biologiste Théodore Monod. De la même façon conscient de la nécessité de protéger le patrimoine « vert » de l'agglomération, de le renouveler et de le diversifier, le Grand Lyon, déjà signataire d'une charte de l'arbre en 2000, vient de lancer l'inventaire complet de tout ce qui porte feuilles et racines dans l'agglomération. Il faudra trois ans pour ausculter chaque arbre d'alignement des 55 communes et livrer son bulletin de santé.

Objectif : mieux connaître pour mieux gérer.

Remplissant des fonctions à la fois sociales, urbanistiques et bien entendu biologiques, les arbres sont indispensables à l'équilibre de la vie en ville. Il faut donc se montrer aux petits soins pour eux et éviter de commettre les erreurs du passé - de surcroît coûteuses - comme ces tailles radicales et répétées ou le choix d'essences inadaptées à leur environnement.

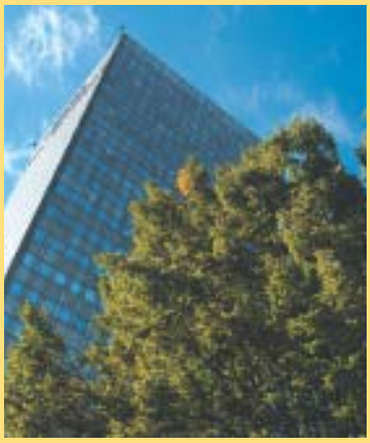

On recensait 43 000 arbres au total dans le Grand Lyon en 1993, ils sont au nombre de 66 000 aujourd'hui, dont plus de 50 % en bonne santé. Là où il y a une volonté, le chemin s'éclaircit.

DOSSIER

RECENSEMENT

L'ARBRE DE LA VIE

Si près de 66 000 arbres au total s'épanouissent plutôt bien aujourd'hui dans la communauté urbaine, c'est le résultat d'efforts importants engagés par le Grand Lyon. Un nouvel inventaire est en cours. Mot d'ordre : mieux connaître ce patrimoine vivant pour encore mieux le protéger.

1000 arbres sont replantés en moyenne chaque année

Réfléchissons deux minutes à une ville sans arbre. Le résultat est un méchant film de science-fiction : plus de saisons dans un paysage bétonné, plus de couleurs, plus de promenades à l'ombre d'une allée, plus d'enfants grimpant aux branches, certainement davantage de stress et moins de repères visuels naturels. En prime, un air qui pourrait devenir irrespirable car l'arbre, par sa contribution à diminuer le taux de gaz carbonique, à neutraliser les polluants atmosphériques comme l'ozone ou le dioxyde de soufre et à filtrer les poussières, participe à l'épuration de l'air des villes. Il rafraîchit l'atmosphère, aussi, en augmentant le taux d'humidité par sa transpiration.

Bref, personne ne songe à nier l'utilité des arbres en villes, mais beaucoup d'entre nous ignore qu'il s'agit là d'un patrimoine à sauvegarder. En 1993, le premier inventaire réalisé par le Grand Lyon avait en effet livré un pronostic mitigé : plus de 62 % d'arbres en état moyen ou à renouveler dans la décennie. Des efforts immédiats avaient donc été entrepris, puis couchés noir sur blanc en 2000 dans les différents paragraphes de la première charte de l'arbre. Depuis, la situation s'est améliorée mais une surveillance de tous les instants reste nécessaire, d'où le lancement d'un nouvel inventaire, qui a démarré au printemps sur Lyon et s'étalera jusqu'en octobre 2006 dans les autres communes. L'enjeu de ce chantier gigantesque, dont les résultats sont conservés dans une base de données cartographiques, est simple : connaître la façon dont les différentes essences évoluent, déterminer les interventions urgentes et planifier les opérations d'entretien. Le tout dans une logique de préservation et de conservation, de diversification et d'adaptation, et enfin de rationalisation des coûts en évitant, par exemple, les tailles répétées et inutiles.

L'inventaire en cours analyse chaque arbre du Grand Lyon

D.R.

Volumes, formes, couleurs et odeurs

Règle d'or numéro un : multiplier les essences plantées. Toutes les variétés sont en effet potentiellement victimes de maladies épidémiques mortelles et ne s'adaptent pas à tous les environnements. Il faut donc diversifier les essences pour éviter des disparitions en masse sur des sites donnés et s'assurer que l'arbre, dans sa version adulte, aura une taille en conformité avec l'endroit où il prend corps. C'est ainsi que les chênes, les frênes, le noisetier de Byzance et le micocoulier, notamment, ont fait leur réapparition dans la cité. Aucune espèce actuelle ou nouvelle ne doit dépasser 10 % du total des arbres plantés, ce qui a aussi pour intérêt d'égayer la ville en offrant une large palette de volumes, de formes, de couleurs et d'odeurs.

Deuxième élément : protéger et renouveler. En ville, l'espérance de vie d'un arbre dépasse rarement 50 à 100 ans. Or, un arbre qui dépérit devient fragile, dangereux et attire des parasites qui risquent de contaminer les sujets sains. Il faut donc abattre régulièrement et replanter, ce que fait le Grand Lyon depuis le premier inventaire de 1993 à un rythme de 1 000 arbres par an en moyenne. Bilan : plus de 66 000 arbres aujourd'hui dans l'agglomération (43 000 en 1993), dont plus de la moitié est en excellente santé.

Parallèlement, le Grand Lyon s'est engagé afin de diminuer le recours trop fréquent à des produits chimiques ayant un impact négatif sur les nappes phréatiques. L'heure est au développement de techniques non polluantes, soit mécaniques, soit biologiques, comme la pulvérisation d'eau chaude sur les mauvaises herbes ou l'utilisation d'insectes prédateurs tels que la coccinelle très amatrice de pucerons… Bref, l'ambition d'une vision plus réfléchie et plus respectueuse de l'environnement mais nécessitant également une évolution

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ En ville comme dans les jardins, la période la plus propice aux plantations s'étale de novembre à mars. D'où le célèbre diction, « à la Sainte Catherine, tout prend racine ».

→ Les **66 000 arbres du Grand Lyon** représenteraient, s'ils étaient regroupés en un seul endroit, près de 6 fois le parc de la Tête d'Or ou la superficie de la commune de Saint-Fons.

→ Si la gestion des parcs et des jardins publics dépend des communes, **le Grand Lyon veille sur l'ensemble des arbres présents le long des rues et sur les places** mais la définition des règles relatives à leur installation et entretien fait l'objet d'un travail en commun.

→ Des **panneaux d'information** présentant les essences utilisées seront installés cet hiver pour toutes nouvelles plantations d'arbre.

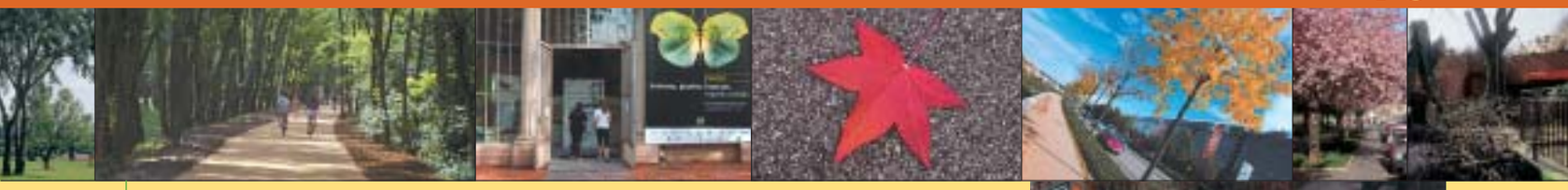

ÉPIDÉMIE

MÉCHANT CHANCRE ET FÂCHEUSE MINEUSE DU MARRONNIER

Face aux maladies incurables de certaines essences ou aux attaques en règle d'insectes néfastes pour la santé des arbres, l'homme se retrouve parfois sans ressources. Quoique…

Près de 35 % des arbres du Grand Lyon sont aujourd'hui des platanes (contre 52 % en 1993) mais certains d'entre eux souffrent d'une maladie incurable, le chancre coloré, un champignon microscopique subrepticement débarqué en France en 1944 avec les forces armées américaines et leurs caisses de munitions… en bois de platane. Présente dans le Grand Lyon depuis 1992, l'épidémie a nécessité d'abattre des centaines d'arbres, à Lyon et à Villeurbanne notamment, sans pour autant conduire à son éradication. Des foyers infectieux apparaissent chaque année, forçant les équipes d'intervention à une vigilance de tous les instants et entraînant des coûts de remplacement importants.

La recherche vient néanmoins de mettre au point une variété de platanes résistante au chancre coloré. Dans deux ans, il sera possible de replanter cette essence présentant de nombreux avantages, dont sa très grande taille à l'âge adulte, mais en veillant cependant au respect de la diversité, seule réponse efficace, économique et durable aux problèmes de pathologie végétale. À la fin du siècle dernier, une autre espèce avait ainsi quasiment disparue, l'orme, sous l'effet de ce que l'on nomme la graphiose. Là aussi, des variétés résistantes ont été développées et seront réintroduites progressivement, notamment sur le projet de réaménagement des berges du Rhône.

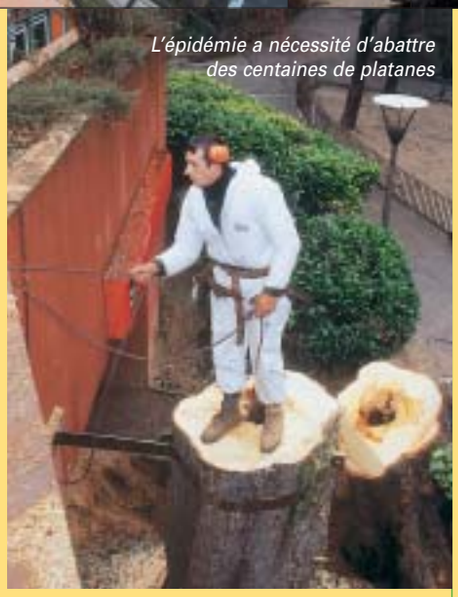

L'épidémie a nécessité d'abattre des centaines de platanes

Autre menace et non des moindres, la mineuse du marronnier, un petit insecte qui mange les feuilles de son hôte. En l'absence de traitement chimique efficace, la seule méthode connue à l'heure actuelle pour limiter le développement de ce parasite est de ramasser puis de brûler les feuilles. ‹

ARBRES REMARQUABLES DANS LE GRAND LYON

- Le plus gros : un platane situé chemin Ferrand à Saint-Didier-au-mont-d'Or mesurant 5 mètres de circonférence et culminant à 40 mètres.

- Le plus rare : un « evodia danielli » planté il y a environ 50 ans à l'angle de la rue Récamier et de l'avenue Général-Brosset dans le 6e arrondissement de Lyon.

- Les essences introduites : Le Grand Lyon a lancé des recherches au sein de la très grande famille des chênes, qui compte plusieurs centaines d'espèces à travers le monde. Des essais de mises en culture ont été réalisés et, depuis 2003, plus de cinq nouvelles espèces de chênes sont plantées. Parmi elles, les « imbricaria » et les « bicolor », originaires de l'est des États-Unis ou les « myrsinifolia », tout droit venus du Japon. On dénombre aujourd'hui dans le Grand Lyon pas moins de dix-huit variétés différentes.

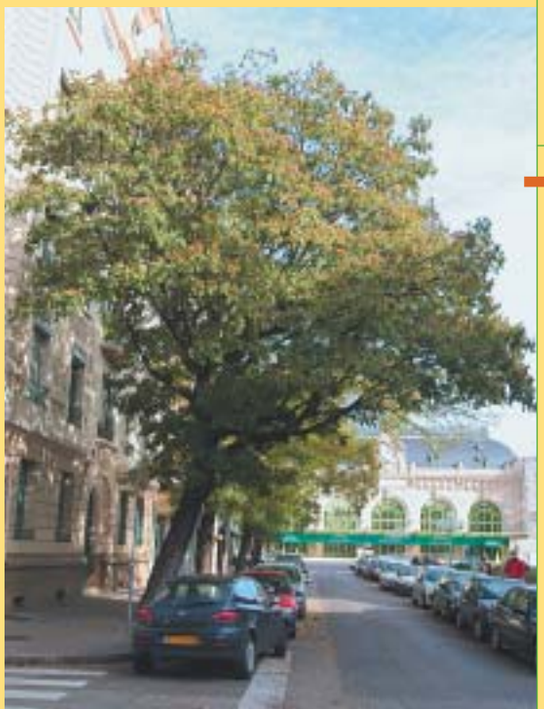

LE GRAND LYON CÔTÉ NATURE

Les espaces naturels et agricoles périurbains représentant la moitié du territoire de la communauté urbaine, le Grand Lyon s'est engagé dans une démarche de préservation et de mise en valeur de sa « trame verte ». À la clé notamment, la publication d'un guide des sentiers, appelé « Le Grand Lyon côté nature », permettant de découvrir d'autres aspects de l'agglomération en complément des hauts lieux touristiques et historiques. ‹

→ **Pour en savoir plus :** www.grandlyon.com

TROIS MONDES EN UN

Jusqu'au 9 janvier à l'Orangerie du parc de la Tête-d'Or, l'exposition « Hommes, plantes, insectes, regards croisés » sensibilise à la préservation de l'environnement grâce à une multitude de conférences, expositions et spectacles passionnants. Au programme notamment : la nature en ville, les organismes génétiquement modifiés, l'arbre, un être vivant, ainsi que la découverte des 350 espèces d'arbres du Jardin botanique de Lyon… ‹

→ Entrée libre.

Renseignements au 04 72 10 30 30.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA 21

ANTICIPONS LES BESOINS DE DEMAIN !

La démarche internationale Agenda 21 fixe un cadre permettant d'intégrer la notion de développement durable aux grands projets urbains ou aux améliorations de la vie quotidienne. Illustration, exemples à l'appui, à l'échelle du Grand Lyon.

En 1992, les 180 pays présents au sommet « Planète Terre » de Rio ont adopté le principe d'Agenda 21, un programme d'actions destiné à être mis en œuvre dans tous les domaines où l'activité humaine affecte l'environnement. Il s'agit là d'un cadre général, valable à l'échelle mondiale et qui répond à des enjeux planétaires, mais devant être adapté à chaque territoire. Cette politique volontariste de développement durable repose sur trois grands pilliers : le social, l'économie et l'environnement. Trois principes d'actions engagent la collectivité qui souhaite aller vers un développement plus durable : la solidarité, le principe de précaution et enfin la participation des citoyens.

La dimension sociale, tout d'abord

Elle ne se limite pas à une coopération entre les peuples mais intègre la notion d'entraide entre les générations pour que le progrès profite à tous et n'exploite personne. Le principe de précaution, quant à lui, insiste sur la nécessaire prudence lorsque des actions sont entreprises alors que l'on ignore les conséquences possibles. La participation, enfin, doit permettre d'associer tout le monde aux décisions et aux différents projets.

Depuis la fin des années 90, le Grand Lyon, avec la mise en place de la mission « Millénaire 3 » puis du programme « 21 priorités pour le XXIe siècle », élabore à son échelle un véritable plan de développement durable.

Redonner une vraie place à la nature

Une mission Agenda 21 a même été créée en 2003. Ses missions : animer la politique de développement durable et élaborer l'Agenda 21 communautaire pour début 2005. Ce document précisera les engagements du Grand Lyon en matière de développement durable et détaillera les actions précises à mettre en œuvre ou à valoriser..

Les projets concernés sont locaux, concrets et interviennent dans de nombreux domaines du quotidien : cadre de vie, transport, social, environnement... Ainsi, l'aménagement des berges du Rhône en lieu de promenade redonnant à la nature une vraie place dans la ville illustre ce qui peut être réalisé. Il en va de même pour Carré de Soie, la création d'un grand pôle de loisirs à proximité d'un espace naturel protégé. Sur le plan des transports, le Grand Lyon s'est engagé à promouvoir les modes de déplacements doux - vélos, rollers, marche... - en aménageant des pistes cyclables et en sécurisant les cheminements. Parallèlement, un travail a été mené auprès des entreprises afin de proposer une alternative au classique trajet des employés en voiture.

Le développement durable passe aussi par l'amélioration des conditions de vie sociale. Les efforts engagés sur le quartier de la Duchère pour diversifier l'habitat, favoriser l'implantation d'activités et d'emplois, soutenir les acteurs sociaux, associatifs et la qualité du système éducatif sont un des exemples de la volonté du Grand Lyon de mener un travail de fond. En outre, depuis la mise en place du Conseil de développement et de la charte de participation, chaque citoyen est invité à donner son avis et à être force de proposition.

→ **Pour en savoir plus :**
www.millenaire3.com

MADAGASCAR

BEL EXEMPLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

En juillet dernier, le Grand Lyon a offert son soutien à l'association « Écoles du Monde » en envoyant une dizaine de postes informatiques, des imprimantes et une webcam dans le seul collège de Mahajunga, le deuxième port de Madagascar, au nord-ouest de l'île. Cette opération, réalisée dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée, vise à aider l'un des pays les plus pauvres du monde.

L'ONG présente sur place depuis 1999 a déjà contribué à la création de quinze écoles mais ses efforts portent aussi sur l'accès aux soins et à l'eau potable, des besoins élémentaires alors que le taux de scolarisation est à peine de 33 % et que seulement 3,5 % de la population a accès à l'université. En soutenant cette initiative, et bien d'autres, le Grand Lyon entend œuvrer à un développement plus juste et donc plus durable. Dans les prochains mois, il incitera les écoles de la région lyonnaise à poursuivre ce type d'opération en offrant les ordinateurs dont elles ne se servent plus. Car la solidarité au quotidien passe aussi par des actions ne se limitant pas au cadre national ; elle est le devoir de tous, particuliers, entreprises et, bien sûr, institutions. ‹

SOLIDARITÉ

LE MONDE BOUGE... ET VOUS ?

Partout en France, entre le 13 et le 21 novembre, de nombreuses associations et collectivités se sont impliquées dans l'organisation de la 7e édition de la Semaine de la solidarité internationale. Depuis trois ans, le Grand Lyon s'associe de manière active à cette manifestation.

Aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes souffrent de la faim, 100 millions d'enfants vivent dans les rues, la moitié de l'humanité vit avec moins de 2 euros par jour. Face à ce constat inacceptable, des bénévoles, des salariés, des ONG, des collectivités locales se mobilisent, agissent, mettent en place des projets. Du nord au sud, d'est en ouest, l'interdépendance est une réalité. Une décision prise dans n'importe quel point de la planète peut avoir des conséquences pour tous. Ce sont ces enjeux et ce travail de fond que les acteurs de la Semaine de la solidarité internationale veulent montrer et faire connaître du grand public. En novembre, ce sont plus de 2 000 manifestations qui ont eu lieu en France.

Sensibiliser chacun à la solidarité

En région lyonnaise, place Bellecour, le Village de la solidarité a pris la forme d'un chapiteau regroupant pendant cinq jours plus de 120 associations, ainsi que l'ensemble des collectivités locales autour du thème du partenariat. Huit espaces ont été aménagés pour autant de problématiques différentes : économie sociale et solidaire, environnement, coopération, droits de l'homme, santé, pédagogie, culture et technologie. Organisée par le collectif SILYON (qui regroupe les organisations de solidarité internationale de la région) et financée en majeure partie par la Ville de Lyon et le Grand Lyon, cette manifestation avait pour but de sensibiliser chacun à la solidarité, à travers notamment une vingtaine de conférences-débats et une dizaine d'animations. Parallèlement, le festival « Sol'en film » (solidarité et cinéma) se tenait dans une cinquantaine de salles, tandis que des bourses étaient remises à des associations dans le cadre du concours d'incitation à l'action de terrain. Le Grand Lyon a ainsi pu expliquer aux Lyonnais son engagement dans les domaines de la coopération décentralisée et de l'économie sociale et solidaire.

Promouvoir le commerce équitable

Toujours dans le cadre de cette semaine, mais avec un objectif plus prospectif, la mission Écologie de la communauté urbaine, la Région et l'association Equi'Sol organisaient le 10 novembre dernier une journée d'échange et de réflexion sur l'éducation au commerce équitable. Même si cela ne représente pour l'heure qu'un faible nombre de produits dans les grandes surfaces, il est important de convaincre les consommateurs que chaque acte d'achat peut et doit permettre un développement harmonieux et durable. Pour cela, tout un travail reste à mener au sein de l'éducation nationale en ce qui concerne les plus jeunes, mais aussi dans toutes les structures d'apprentissage parallèles. Les collectivités locales et territoriales, en charge d'un certain nombre d'établissements publics, sont en première ligne dans ce combat quotidien.

Enfin, et concernant encore le commerce équitable, le Pôle Sciences et Société, ancien Muséum d'histoire naturelle, expose depuis le 16 novembre et jusqu'au 30 avril 2005, l'installation vidéo de Zegarra-Godon : « Le Paradis terrestre - Les noix de l'Amazonie ». L'occasion pour les scolaires, mais aussi les familles, de faire un point sur cette notion relativement nouvelle, d'en mesurer les enjeux et les limites. Certes, les petites et grandes entreprises, les États, les institutions locales et régionales peuvent agir pour la solidarité internationale, et le font dans une certaine mesure, mais l'engagement se doit d'être avant tout citoyen. Chacun de nous, à son niveau, possède la capacité de s'impliquer pour faire changer les choses. Le monde bouge... et vous ? ‹

GRANDS PROJETS

FOSSE AUX OURS

UNE TANIÈRE DE 446 PLACES

Les travaux de construction d'un parc de stationnement de 446 places ont débuté, cet été, à l'emplacement de la Fosse-aux-Ours. Ce chantier s'inscrit dans le grand projet de réaménagement des berges du Rhône. Livraison prévue pour l'automne 2006.

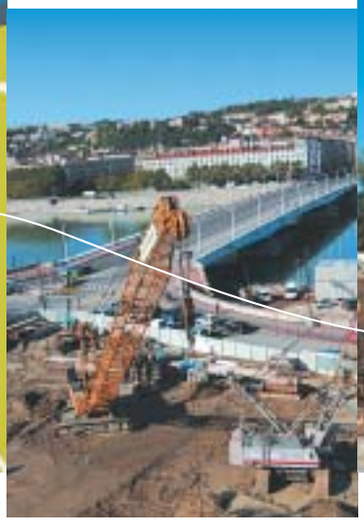

Depuis le 22 juin dernier, les ours ont délaissé leur fameuse fosse pour laisser place à un imposant chantier, qui donnera naissance à l'automne 2006 à un nouveau parc de stationnement. Localisé sous la place André-Jutard, dans le 3e arrondissement lyonnais, le parc baptisé Fosse-aux-Ours d'une capacité de 446 places, réparties sur sept niveaux accessibles par deux entrées, l'une quai Augagneur, l'autre sur le côté nord du cours Gambetta. Quant à la sortie des véhicules, elle sera située rue Jean-Larrivée au pied du palais de la Mutualité. La circulation intérieure des véhicules sera organisée au moyen d'une hélice centrale, tandis que les déplacements piétonniers seront assurés par un escalier, débouchant sur le bas-port des berges du Rhône, et deux ascenseurs totalement intégrés dans le bâtiment du palais de la Mutualité. L'ensemble des installations et accès seront aux normes handicapés. Au-delà des traditionnelles places de stationnement automobile, le parking offrira un parc à vélo (stationnement et location). Réalisés par Lyon Parc Auto en concession pour la communauté urbaine, ces travaux s'élèveront à 12 millions d'euros.

CHIFFRES CLÉS

- 446 places de stationnement réparties sur 7 niveaux
- Budget : 12 millions d'euros hors taxe
- 26 mois de travaux

Trémie piétonne pour relier le Rhône

La création de ce nouveau parc entend également mettre en valeur ce lieu incontournable de Lyon avec notamment l'axe historique du quartier de la Guillotière et les vues exceptionnelles sur la colline de Fourvière et la Presqu'île. Pour ce faire, les places Raspail et André-Jutard, situées à l'intersection du 3e et 7e arrondissement et de part et d'autre du nouvel équipement, seront totalement réaménagées par le cabinet d'architectes AABD. Le projet consiste à réaliser un seul espace public « Jutard & Raspail » qui privilégie les déplacements piétonniers. Le square, situé au sud de la place est maintenu. Le carrefour en croix remplace depuis septembre le giratoire de la Fosse-aux-Ours. À terme, il s'intégrera dans le paysage urbain. Ce nouveau dispositif favorisera les modes de déplacement doux (piéton, vélo…) en sécurisant davantage les traversées piétonnes et instaurera un lien direct entre la rive gauche, les berges du Rhône et la Presqu'île.

L'ensemble de ce projet s'inscrit en effet dans la restructuration globale des berges du Rhône et de la rive gauche. Le chantier de la Fosse-aux-Ours vise à la fois la création de nouvelles places de stationnement mais aussi à faire cohabiter vélos, rollers, piétons et personnes handicapées dans un espace public sécurisé et convivial. Il sera relié directement aux quais du fleuve par une trémie piétonne donnant accès au nouveau parc des Berges. ‹

CALENDRIER DES TRAVAUX

→ **Automne 2004-Printemps 2005 :** construction de la partie ouest.

→ **Printemps 2005-Printemps 2006 :** terrassement et gros œuvre du parc de stationnement. La circulation sera rétablie sur le quai Augagneur.

→ **Printemps 2006-Été 2006 :** construction des voies d'accès, des trémies et des ouvrages annexes. L'aménagement de la place qui recouvrira le parking, ainsi que l'alignement des voies entre les quais Augagneur et Claude-Bernard seront réalisés.

DÉPLACEMENTS

STATIONNEMENT

DOUX COMME LE GROS CAILLOU

Le plateau de la Croix-Rousse est en pleine mutation. Le Grand Lyon a lancé un important chantier sur le site du Gros Caillou afin de construire un parc de stationnement et de créer un nouvel espace de vie dédié aux modes de déplacement doux et aux habitants.

Très prisé des Lyonnais, le quartier de la Croix-Rousse souffre d'un important déficit en places de stationnement. Pour ceux dont la voiture est une nécessité, comme les personnes à mobilité réduite, les personnes ayant une activité professionnelle ou transportant des enfants, la communauté urbaine a confié à Lyon Parc Auto la réalisation de plusieurs parkings souterrains, dont celui construit à l'extrémité du boulevard de la Croix-Rousse aux abords du célèbre Gros Caillou.

Ce parc de stationnement offrira, à partir de l'été 2006, 440 places, soit quatre fois l'offre actuelle avec des emplacements dédiés aux vélos, réparties sur quatre niveaux. Il devrait désengorger les axes routiers, diminuant ainsi bruit et pollution pour les riverains. Au moins la moitié du stationnement sera réservée aux résidents avec un tarif préférentiel.

Un espace de vie dédié à la détente

En parallèle, en surface, un ensemble d'aménagements sera réalisé afin de redonner la priorité aux déplacements doux et d'assurer la sécurité des piétons. Situé à proximité de la crèche du Gros Caillou, des écoles et du nouveau parc de stationnement, un espace de vie dédié à la détente et à la promenade devrait voir le jour, courant 2006. Les orientations d'élaboration du projet, demandées aux concepteurs et définies à l'issue de la concertation publique, tendent vers un espace vert surplombant le jardin du Gros Caillou et assurant une continuité avec les promenades piétonnières. La dalle du parc, recouverte de 2,50 mètres de terre, permettra la plantation d'arbres et offrira un panorama exceptionnel sur Lyon. Sont également en projet sur le plateau, une zone de limitation de la vitesse à 30 kilomètres/heure, ainsi que de nouvelles pistes cyclables.

Par ailleurs, une large consultation est engagée auprès des habitants concernant le devenir de la Vogue aux marrons. Une étude a en effet pour objectif de proposer une solution durable (nouvel emplacement, concept, taille, durée…) pour l'organisation des prochaines éditions. ‹

VÉLO

DE LA PRESQU'ÎLE À LA PART-DIEU SANS RISQUE

Cheminer à vélo et en toute sécurité de la Presqu'île à la Part-Dieu sera bientôt possible. Une piste cyclable est en cours d'aménagement, rues Childebert, Jean-de-Tournes et Stella.

Depuis quelques jours, les rues Childebert, Jean-de-Tournes et Stella sont en travaux, faisant suite au chantier engagé en octobre dernier, rue de la Part-Dieu qui ont permis la création d'une piste sécurisée reliant le quai Augagneur à la rue Garibaldi et protégée de la circulation par une bande végétale. Des aménagements nécessaires afin de pouvoir relier, dès mars 2005, la Presqu'île à la Part-Dieu en passant par le quai de Pierre Scize en vélo, à pied ou en rollers et en toute sécurité. Sur ces axes de circulation, le passage des voitures sera réorganisé sur une seule voie afin de permettre aux utilisateurs des modes de déplacement doux de cheminer sans risque sur une piste réservée et légèrement surélevée. Pendant les travaux, la

circulation sera maintenue sur une seule voie, le stationnement étant provisoirement supprimé au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Aujourd'hui, la Presqu'île, le quai Pierre Scize et la Part-Dieu ; demain, les berges et l'Est lyonnais, c'est un véritable maillage du territoire qui prend forme afin de réserver aux modes doux une place à part entière dans les déplacements urbains. ‹

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE !

Le futur plan local d'urbanisme entend répondre de façon plus cohérente aux grands enjeux urbains d'aujourd'hui et de demain. Il requiert la participation de chaque habitant du Grand Lyon, appelé à donner son avis jusqu'au 15 décembre.

Les documents relatifs au PLU sont consultables dans chaque mairie du Grand Lyon

Le premier temps fort de la concertation avec les habitants sur le plan local d'urbanisme (PLU), l'ancien POS, avait été consacré à la réflexion sur les objectifs et les enjeux d'urbanisme pour l'agglomération. Avec l'enquête publique, qui débute en ce mois de novembre jusqu'au 15 décembre, s'ouvre une seconde étape capitale. Cette fois, le grand public est invité à prendre connaissance dans les mairies et au Grand Lyon des tenants et aboutissants du projet de PLU finalisé et à formuler ses remarques. Un moment décisif puisqu'il s'agit de la dernière consultation de la population avant l'adoption définitive du document par les élus de la communauté urbaine.

Chaque habitant peut faire part de ses demandes par courrier ou en les inscrivant sur les cahiers de concertation situés au Point PLU de chaque mairie et au Grand Lyon. Il peut également rencontrer un membre de la commission d'enquête, dont les noms, les coordonnées et les horaires de présence sont affichés dans les mairies depuis octobre.

Mais alors qu'est-ce que le PLU ? Depuis le vote de la loi Solidarité renouvellement urbain (SRU) en 2000, le PLU remplace en fait le plan d'occupation des sols (POS).

Une réponse aux grands enjeux urbains

Placé sous la responsabilité du Grand Lyon, il expose le projet global d'urbanisme ou « Projet d'aménagement et de développement durable » et annonce les intentions générales du Grand Lyon quant à l'évolution de l'agglomération avec, pour chaque commune et arrondissement, une déclinaison particulière.

Également, tout comme le POS, il définit les règles d'aménagement et le droit des sols. Il indique les secteurs constructibles, quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles parcelles sont réservées pour les constructions futures, quelles emprises sont destinées pour les transports en commun ou les voies à venir…

La mise en œuvre du PLU doit ainsi permettre de répondre de façon plus cohérente aux grands enjeux urbains : les déplacements, la protection de l'environnement, les implantations économiques, l'habitat, la qualité de la vie… Les éléments issus de la concertation seront analysés avec une grande attention dès le début de l'année prochaine puis une nouvelle rédaction du PLU sera soumise au vote des élus en juin 2005, l'ultime étape. ‹

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le PLU a fait l'objet d'un **effort de concertation sans précédent.** Avant même son élaboration, une importante concertation « amont » sur les objectifs et les enjeux globaux avait été lancée auprès des personnes publiques associées (État, collectivités, associations…) et les habitants (documents support aux débats, réunions publiques dans chaque commune ou arrondissement, cahiers de concertation, boîte aux lettres électronique…).

Les trois orientations majeures du PLU

1. Développer la ville dans le respect de son environnement naturel : les espaces naturels et agricoles protégés augmentent de 1 340 hectares ; les règles de protection des zones naturelles et des arbres dans la ville sont renforcées et s'adaptent mieux à la diversité des situations ; l'urbanisation est restreinte dans les zones à risques naturels…

2. Renforcer la cohésion et la mixité sociales : l'évolution des zonages du PLU favorise une production d'habitat suffisante, diversifiée et abordable ; le règlement évolue pour mieux prendre en compte les identités de quartier et les patrimoines, permettre davantage de constructions intermédiaires entre la maison individuelle et le grand habitat collectif et favoriser la présence des services et des activités économiques nécessaires à l'animation et à la vie des quartiers…

3. Favoriser le développement des activités économiques : le potentiel foncier dédié à l'économie est maintenu sur les court et long termes ; les règles d'implantation sont simplifiées ; les périmètres de protection contre les risques technologiques sont agrandis…

COMMUNES

- JONAGE
AU FIL DE L'EAU

À la frontière est du Grand Lyon, à dix kilomètres de l'aéroport Lyon-Saint Exupery, se trouve Jonage, une ville dont le cours de l'histoire suit celui de l'eau.

Situé à la même altitude que la basilique de Fourvière (220 mètres), Jonage domine le Rhône depuis le Moyen Âge mais ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle, avec la construction d'un immense canal, que les eaux tumultueuses du fleuve sont maîtrisées. À cette époque, il s'agit du plus long ouvrage d'Europe alimentant une centrale hydro-électrique. En 1968, le Symalin, un syndicat mixte, initié notamment par la ville, procède aux premières acquisitions des terrains qui deviendront très vite le parc de Miribel-Jonage. En 1969, le village cesse d'appartenir au département de l'Ain et intègre à la fois le Rhône et le Grand Lyon, s'ouvrant ainsi de nouvelles perspectives. Le parc naturel accueille en été jusqu'à 55 000 personnes par jour, ce qui en fait aujourd'hui le huitième site touristique de France en termes de fréquentation.

CÔTÉ PROJETS
« LA VILLE EN GRAND ! »
Lucien Barge, maire de Jonage

« Même si leur mise en place peut paraître longue, nous menons dans le cadre de ce mandat de grands projets pour l'amélioration du cadre de vie sur la commune. Les équipements publics sont notre priorité : nous allons agrandir la gendarmerie, la mairie, créer deux classes supplémentaires sur le groupe scolaire Raymond-Aron et transformer la halte-garderie en espace multi-accueil. Dès les premiers mois de 2005, les Jonageois bénéficieront d'une offre commerciale plus importante puisque la Ville s'est portée acquéreuse d'un immeuble dont les rez-de-chaussée sont réservés à ce type d'activités. Un projet plus global de requalification du centre-ville est à l'étude avec le Grand Lyon, dont le cabinet d'architecte a été choisi. Les aménagements concerneront aussi bien le bâti, les axes routiers, que le mobilier urbain et les espaces publics. Il s'agit de rendre la commune à la fois plus belle et plus accueillante. »

Le Rhône, un atout majeur
Sur le plan démographique, Jonage a logiquement connu un très bel essor ; entre 1950 et 2004, sa population est passée de 700 habitants à plus de 5 000. La commune n'a pas pour autant cédé aux sirènes de l'urbanisation intensive : pour preuve, plus du tiers de ses terres sont classées en zone verte. L'ambiance village prédomine donc : une école primaire, deux écoles maternelles, une centaine d'entreprises (dont une trentaine de commerces), un cinéma, des clubs sportifs (basket, taekwondo, course à pied...), tout est fait pour combiner qualité de vie et développement. Au XXIe siècle, comme par le passé, l'eau et le Rhône en particulier, restent l'atout majeur de Jonage, qui s'apprête en 2006 à faire partie du grand projet « Carré de Soie ». À l'initiative du Grand Lyon, Il s'agit d'un immense pôle de loisirs (240 hectares) conçu et aménagé autour de « l'anneau bleu » que forment les canaux de Miribel et de Jonage : une interface ville-nature à destination des familles en plein coeur d'un espace naturel de 5 000 hectares.
Situé au carrefour de nombreuses routes et autouroutes, Jonage doit aussi, et évidemment, son développement aux transports. Dans ce domaine encore, la commune va bientôt bénéficier d'un avantage considérable en étant à proximité de Léa et de Leslys, les deux nouvelles lignes de tramway mises en circulation à l'horizon 2007. Les Jonageois n'auront jamais été aussi près de la Part-Dieu et de l'aéroport… tout en restant très loin de leur tumulte. ‹

CHIFFRES CLÉS
- 5 363 habitants, appelés les Jonageois
- 1 211 hectares

COMMUNES

– SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR
PATRIMOINE ET MODERNITÉ

Situé sur le versant méridional des monts d'Or, au nord-ouest de Lyon, Saint-Didier a su rester une ville résidentielle et se servir de son patrimoine pour faire face aux enjeux actuels de développement.

CHIFFRES CLÉS
- 6 224 habitants, appelés les Désidériens
- 834 hectares

La légende prétend qu'au VIIe siècle, Saint-Didier-au-mont-d'Or fut le berceau d'une noble famille apparentée à Roland, le neveu de Charlemagne. De cette époque lointaine, la ville garde encore aujourd'hui ses armoiries. En 1307, en même temps que le Lyonnais, la commune est rattachée au Royaume de France par Philippe le Bel, mais c'est sous l'impulsion de François Ier, en pleine Renaissance, qu'elle connaît un véritable essor avec l'ouverture des carrières et leur exploitation par des artisans venus d'Italie. Saint-Didier va ainsi vivre de l'extraction de la pierre et de l'agriculture jusqu'au milieu du XXe siècle. Les modes de production et de vie ayant changé après guerre, le village s'est depuis transformé en ville, passant de 2 444 habitants en 1946 à plus de 6 000 en 2004. Certaines terres agricoles ont peu à peu été transformées en zones d'habitation mais dans un souci constant de préserver à la fois le patrimoine, l'environnement et la qualité de vie. La commune conserve de nos jours vingt kilomètres de sentiers et deux circuits pédestres balisés. Certaines voies ont gardé des noms au doux parfum d'antan (chemin de la Cabane-Pointue, sentier du Diable) ou parfois plus exotiques comme le sentier du Quartier-chinois.

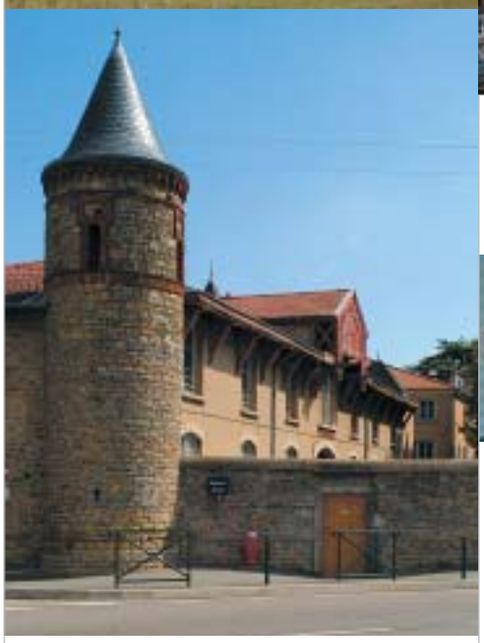

Saint-Didier a su s'adapter au monde contemporain et maintenir une activité économique de proximité : 170 entreprises sont présentes sur son territoire, dont une vingtaine de commerces et une dizaine d'artisans.

Sauvegarde du patrimoine et développement économique

Éléments majeurs de la qualité de vie, les équipements publics sont nombreux : bibliothèque, salle des fêtes, centre de loisirs et sportif, gymnase, crèche et halte-garderie, écoles maternelles, écoles primaires... Les petits Désidériens (et les grands) bénéficient d'un environnement idéal pour développer tous leurs talents : école de musique, chorale, clubs sportifs (du basket au tennis), associations culturelles, les loisirs ne manquent pas. Avec la création en 1990 du parc d'affaires de Crécy, d'une superficie totale de 30 000 mètres carrés, entièrement centré sur les activités tertiaires et les technologies de télécommunication, Saint-Didier entend montrer en parallèle que sauvegarde du patrimoine et développement économique n'ont rien d'incompatible. ‹

CÔTÉ PROJETS

« PRIORITÉ À L'ENFANCE »

Claudine Frieh, maire de Saint-Didier-au-mont-d'Or

« Les enfants sont l'une des grandes priorités de l'équipe municipale au cours de ce mandat. Dans le domaine scolaire, nous lançons le projet de l'extension de l'école de Saint-Fortunat, pour une ouverture prévue en janvier 2006, avec trois classes supplémentaires, des ateliers et une grande salle d'évolution modulable, pour un budget de 1,6 million d'euros. Parallèlement, nous développons l'accueil de la petite enfance : aux côtés de notre crèche de 30 places, nous étudions l'aménagement d'un autre lieu d'accueil. Le rez-de-chaussée du bâtiment, appelé la Doriane, propriété de la commune, pourrait accueillir ce nouvel équipement mixte, petite enfance et classe passerelle vers la maternelle. Les deux étages supérieurs seront transformés en logements sociaux pour répondre aux demandes que nous avons sur la commune et satisfaire aux exigences de la loi. Nous avons par ailleurs, avec le Grand Lyon, un projet de requalification du centre-ville pour limiter la vitesse des véhicules, favoriser les cheminements des piétons, harmoniser les espaces publics et le mobilier urbain, dynamiser le commerce local et rendre notre centre à la fois plus attractif et plus convivial. »

- SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
LA VILLE VUE D'EN HAUT

Au nord de Lyon, à 320 mètres d'altitude, dominé par le mont Thou et le mont Cindre, s'élève Saint-Cyr-au-mont-d'Or, un village paisible et chargé d'histoire, privilégiant la qualité de vie.

Si les premiers signes d'habitation remontent à l'âge de pierre, ce n'est que sous l'influence romaine, avec la construction de l'aqueduc, que le territoire en bord de Saône connait ses premiers développements. L'existence de Saint-Cyr-au-mont-d'Or est, quant à elle, clairement établie en 984, il y a plus de mille ans. L'emprise de l'Église sur ces terres fertiles se fait sentir dès les environs de 1100 avec la construction du château de Saint-Cyr ordonnée par Girin de Rosset, sénéchal de l'Église de Lyon.

Aujourd'hui encore, la chapelle de l'Hermitage, installée sur les hauteurs du mont Cindre (467 m), atteste de cette influence pendant des centaines d'années. Très longtemps agricoles, et surtout vinicoles, les terres saint-cyrôtes sont plus destinées, de nos jours, à la construction de maisons individuelles, ce qui n'empêche pas la présence persistante de 17 ares de vignes sur la commune. Avec une vingtaine d'entreprises artisanales et une trentaine de commerces, la ville a su conserver, à coté d'établissements importants, une activité économique de proximité qui rend le cadre de vie très agréable.

Une vie associative très dynamique

Les équipements publics ne sont pas en reste, puisque la commune compte notamment trois écoles maternelles et primaires, une bibliothèque, un stade, et une salle polyvalente où se tiennent de nombreux évènements culturels. La vie associative, très dynamique, s'inscrit dans tous les domaines : jeunes, personnes du troisième âge, sport, culture et loisirs, social. Parmi la trentaine d'associations, certaines participent plus qu'activement à la vie de la cité, en proposant régulièrement des spectacles ou des animations. D'une autre manière et parce qu'elle est implantée depuis les années 40 sur le territoire de Saint-Cyr-au-mont-d'Or, l'École nationale supérieure de la police donne à la ville une certaine renommée au plan européen.

Soucieuse de préserver et mettre en valeur ses espaces naturels et son patrimoine, la municipalité s'est engagée en 1995, avec dix autres communes, le Conseil général du Rhône et le Grand Lyon, dans la création d'un Syndicat mixte des monts d'Or. Les coopérations et les réalisations ont été nombreuses en dix ans, mais on ne citera ici, à titre d'exemple, que la mise en place de trois itinéraires pédestres, dont un permettant de découvrir la grande diversité de rapaces présents sur ce site exceptionnel. ‹

CÔTÉ PROJETS

« SAUVEGARDER LE PATRIMOINE ET DÉVELOPPER LA VILLE »

Bruno Rémont, maire de Saint-Cyr-au-mont-d'Or

« Lors de ce mandat nous avons déjà entrepris la restauration et la mise en valeur des salles des Vieilles Tours, en sauvant les fresques du XVe siècle, nous avons procédé à la remise en état des vitraux de la nouvelle église, et commencé une première phase de travaux sur les jardins de l'Hermitage. Nous envisageons aussi de nouveaux aménagements sur le mont Thou afin de préserver cet espace des véhicules motorisés. Ce sont des investissements très importants pour notre commune. Sur un autre plan, nous menons un projet d'agrandissement de l'école de Champlong, avec à terme dix nouvelles classes, une salle informatique, une bibliothèque et un centre de loisirs sans hébergement. Nous allons aussi procéder à l'extension du local associatif du stade des Combes. Saint-Cyr doit à la fois préserver les formidables richesses architecturales et naturelles qu'elle possède, tout en maintenant un cadre de vie optimum pour ses habitants. »

CHIFFRES CLÉS

- 5 525 habitants appelés les Saint-Cyrôts

- 729 hectares

TRIBUNE

LA PAROLE AUX GROUPES POLITIQUES DU GRAND LYON

LA LOUPE ET LA LONGUE-VUE (VERSION ÉCONOMIQUE)

Le Grand Lyon s'est placé depuis quelques mois sur la voie du développement durable. Dans cette expression consacrée se trouve bien le mot « développement », ce que certains oublient… Le développement d'une agglomération comme la notre, c'est d'abord son dynamisme économique. Or, le Grand Lyon ne dispose désormais que de la taxe professionnelle comme ressource fiscale; ce qui sous-entend que notre action n'est rendue possible que par le développement de ses entreprises et leur pérennité. Nous devons donc impérativement soutenir une action économique forte, dynamique, innovante et compétitive par rapport à nos concurrents nationaux, européens et mondiaux.
Mais se battre pour une économie locale forte ne veut pas dire engager une politique de développement irraisonnée, qui conduirait à transformer notre territoire en une gigantesque et hétéroclite zone d'activités. Il est nécessaire que notre action en la matière soit fondée sur la recherche de l'harmonie, du bien-être et donc du « bien-travailler ». Là encore, il faut considérer notre territoire comme une mosaïque, composée de secteurs divers et riches, qu'il convient de combiner pour obtenir un puzzle économique harmonieux.
C'est pour cette raison que le Grand Lyon s'est lancé dans la voie d'une politique économique territorialisée. Partant du principe que l'émergence de zones identifiées permet à la fois, d'intégrer les spécificités locales et une vraie lisibilité de l'action communautaire, plusieurs structures sont aujourd'hui mises en avant et soutenues : Techlid (pôle économique Ouest), Territoire Saône Mont d'or (Val de Saône) ou encore le Comité de Bassin Vallée de la chimie en sont des exemples vivants. Ce maillage territorial est donc une réelle plus-value pour notre politique économique, d'autant qu'il accompagne parfaitement la constitution des pôles d'excellence de la démarche « Grand Lyon l'esprit d'entreprise » qui est le socle de notre action en la matière. Nos filières prioritaires (biotechnologies, numérique, mode et textile, économie environnementale), ajoutées à une réflexion territoriale constructive, représentent à coup sûr le ticket gagnant de notre développement.

Groupe **Synergies**
Contact : chargé de mission, 04 78 63 45 84

VOUS AVEZ DIT ACCESSIBILITÉ !

La nomination de Françoise MAILLER en qualité de vice-présidente déléguée à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans l'espace public est un signe fort qu'adresse le Grand Lyon à ses habitants. La législation, par ses textes et par ses décrets, donne mission aux collectivités de mettre en oeuvre les moyens techniques pour améliorer les conditions d'accès et le bien vivre de cette population. Le Grand Lyon a toujours respecté et voir même anticipé sur cette législation étendant cette notion d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à « l'accessibilité pour tous ».
En créant une délégation spécifique, le Grand Lyon affirme sa volonté de faire de l'agglomération un lieu où le bien vivre ensemble est une priorité. Aujourd'hui, au delà de la technique, c'est un véritable lien qui se crée entre la collectivité et ses usagers. Le groupe radical se satisfait de cette nomination qui répond à une de ses valeurs première, placer l'individu au cœur de la collectivité.

Groupe **Radical de Gauche**

La rénovation urbaine et les mesures en faveur des quartiers défavorisés remontent aux années 80 ; les difficultés ne sont pas nouvelles comme on essaie souvent de le démontrer. En effet, les différentes Politiques de la Ville ont vite trouvé leurs limites et la production de logements sociaux atteignait tout juste le nombre de 50 000 en 2000 quand il en aurait fallu le double !
En revanche, la rénovation urbaine fait l'objet pour la première fois d'une loi de programmation pour 5 ans, dotée de moyens exceptionnels (30 milliards d'euros) témoignant de la priorité accordée par le gouvernement à la cohésion sociale. Cette loi vise également l'environnement, la lutte contre l'exclusion et l'emploi. Premier engagement financier de l'Etat pour l'agglomération : le versement de 185 millions d'euros pour le programme de rénovation urbaine des 4 sites de La Duchère, Vénissieux, Vaulx en Velin et Rillieux la Pape validés par l'ANRU. Avec ces mesures et les conséquences de la loi « Libertés et Responsabilités Locales » tous les acteurs et les élus sont concernés pour saisir l'opportunité d'engager une nouvelle politique de solidarité urbaine.
Les travaux de la Conférence d'agglomération de l'Habitat dans le cadre du futur 2ème PLH, les concertations relatives au PLU et au PDU avant leur approbation devront aussi traduire cette politique au niveau communautaire.
Les élus du groupe UMP apporteront à travers ces échéances leur soutien à l'action gouvernementale.

Groupe **UMP**

DES RÉSEAUX ET DES ARBRES

L'agglomération lyonnaise est, dans son ensemble encore beaucoup trop minérale. Si elle répond aux souhaits de la population dans le domaine du développement économique, elle ne présente pas une politique suffisamment offensive au niveau du végétal.
50 000 arbres sont annuellement remplacés dans un contexte très pénalisant pour les végétaux notamment certaines essences comme les ormes et les platanes.
C'est pourquoi notre groupe souhaite qu'un effort particulier soit apporté au niveau de Sciencil qui doit être le laboratoire d'épreuves et d'essais des nouvelles techniques de plantation comme celui des adaptations des essences. Il doit être le référentiel scientifique de notre agglomération.
Nous devons également poursuivre et perfectionner le protocole de cohabitation des arbres et des réseaux, permettant de planter des végétaux sans déplacer les équipements techniques existants.
Les plantations sur la rue Marietton et la rue de Bourgogne situées à Lyon sont depuis 10 ans des exemples de réussite de cette cohabitation.

Groupe **UDF et apparentés**

LE GLOSSAIRE D'AGLO

Dans un souci de clarification et de simplification, AGLO propose la suite de ses définitions de mots clés :
DEMOCRATIE (du grec démokratia, de demos « peuple ») Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens, organisation politique dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté.
Démocratique : Conforme aux intérêts du peuple, respectueux de la volonté, de la liberté de chacun.
« *Les poètes classiques usaient d'une langue démocratique, celle de tout le monde.* » Aymé

Au siècle des lumières où les représentants du peuple assuraient cette charge pour le bien commun, la démocratie reposait sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. Elle a, malheureusement, été depuis détournée au profit d'une caste de carriéristes politiques.
AGLO veut retrouver la vrai la démocratie en se mettant au service des intérêts du citoyen, en étant respectueux de sa volonté et de sa liberté. AGLO use d'une langue démocratique, se veut transparent et privilégie le bon sens dans la décision politique.

Groupe **Alliance pour le Grand Lyon Opérationnel (AGLO)**
Co-Présidents : Patrick Bertrand, Jean-Paul Colin

PÉRIPHÉRIQUE NORD : POUR UN AMÉNAGEMENT RAISONNÉ

Avec 55 000 véhicules par jour qui passent à l'horloge sur la commune de Tassin-la Demi Lune, ce sont 18 000 voitures et camions qui empruntent quotidiennement le boulevard du Valvert, et autant qui fréquentent le boulevard des Hespérides.

Des chiffres exponentiels pour des voiries créées en 1979 et 1983 dans le but de réduire la circulation au carrefour de l'horloge. Seulement, en plus de vingt années, le nombre de véhicules a doublé, en raison notamment de la flambée démographique des communes avoisinantes.

M. Jean-Claude Desseigne, maire de Tassin, conseiller communautaire de la Communauté urbaine de Lyon, et membre du groupe Le Grand Lyon d'Abord, afin de préserver la qualité de vie des habitants des communes, exprime le souci de ses administrés, estimant qu'il n'est pas raisonnable ni d'aménager le boulevard du Valvert ni de créer de nouvelles voiries. Au contraire, un aménagement bien pensé consisterait à faire prolonger le contournement en tranchée couverte, depuis le carrefour du Valvert jusqu'à la Rn7 au carrefour des Trois Renards et sur toute sa longueur. Cette voie devant se substituer à celle existante, et l'ancienne voirie revenant à un espace naturel pour le mieux-être des populations de Tassin et d'Ecully.

Groupe **Grand Lyon d'Abord**

Le groupe **Union Pour la Communauté** vous donne rendez-vous dans le prochain magazine.

« ; ( ) : ! ? ... »

AJUSTER ET APPROFONDIR LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis février 2002, la Commission Nouvelles Compétences travaille sur les transferts de compétences des communes, suite à la loi Chevènement de 1999 renforçant l'intercommunalité. La première étape, qui se déroule actuellement, est celle de l'ajustement des compétences, puisque dans certains domaines le Grand Lyon exerce déjà une compétence de fait qu'il faut régulariser juridiquement. La deuxième étape verra se réaliser des transferts nouveaux.
Le premier ajustement de compétences voté en juillet dernier prévoit, si les communes sont d'accord, le soutien financier aux clubs professionnels (OL, Lou, Asvel). Le GAEC a voté pour. D'abord parce que l'agglomération est le niveau pertinent pour financer le haut niveau. Ensuite parce qu'il s'agit du premier volet d'une politique sportive d'agglomération. La Commission -notamment sous l'influence du groupe de travail Sport et du représentant du GAEC, Y.Fournel- en a déjà tracé les perspectives, par exemple sur le soutien aux clubs de haut niveau non professionnels et l'articulation du haut niveau avec tout le tissu sportif de l'agglomération.

De même, le vote du soutien aux grands événements culturels (Biennale de la danse, Biennale d'art contemporain, Journées européennes du patrimoine) doit permettre d'aller plus loin sur la culture, pourquoi pas avec une compétence communautaire sur l'enseignement de la musique ou la lecture publique. Ces nouvelles compétences montrent que l'avenir du Grand Lyon passe par le développement d'une véritable politique communautaire. Au-delà, cette nouvelle dimension politique devrait impliquer le rapprochement des citoyens en introduisant une part d'élection au suffrage direct.

Groupe **GAEC** (gauche alternative, écologique, citoyenne)
Tél. 04 26 99 38 83 - (Fax 39 58) - e-mail : groupegaec@grandlyon.org - site : www.gaec-lyon.org

COFFRES-FORTS... UTILES ?

La gestion financière de la Communauté urbaine se trouve devant des difficultés qui vont s'accélérer avec les mesures prises par Sarkosy – Raffarin – Perben – Chirac sous l'appellation de « décentralisation ». En réalité, l'État entend se soustraire à des dépenses nécessaires en les reportant sur le dos des collectivités locales.
Cette politique dite « libérale » a pour but de contraindre les communes et les communautés urbaines à augmenter les impôts locaux alors que la contribution des ménages n'a cessé d'augmenter ces dernières années.
L'Association des Maires de France (AMF) elle-même, composée d'élus de tous bords, s'inquiète : « Le temps est venu d'offrir aux maires et aux présidents de communauté de réelles garanties sur les moyens, principalement financiers, dont ils pourront disposer. »
C'est pourquoi les députés et sénateurs communistes renouvellent leur proposition de taxation des actifs financiers. Cette proposition est justifiée entre autres par les publications de la Banque de France elle-même qui estime, entre 1997 et 1999, une hausse de 78 % de la masse des fonds immobilisés par les entreprises dans les placements en titres financiers.
C'est pourquoi l'Association des élus communistes et républicains souhaite – dans la démarche de démocratie participative – un débat intéressant les contribuables, les associations, les syndicats et les élus ainsi que les partenaires des collectivités locales.
Oui, la taxation de 0,5 % des actifs financiers permettrait d'augmenter d'un tiers les ressources des communes ! Ensemble, nous pouvons l'obtenir !

Groupe **Communiste & intervention citoyenne**
Contact : 04 26 99 38 79 - groupecommuniste@grandlyon.org

LE GRAND LYON MET EN PLACE UN OBSERVATOIRE PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT SONORE

De toutes les nuisances, la pollution sonore l'une des plus répandues. Bruits de voisinages, bruits automobiles, boites de nuits... la diversité des sources de nuisances en fait également l'une des plus insidieuse et difficiles à éliminer. Et la situation ne s'améliore pas : Une enquête réalisée en 2002, et commanditée par le Grand Lyon, montre que 40 % de la population sur le Grand Lyon estime que son environnement sonore s'est dégradé au cours des dix dernières années. Soucieux d'améliorer la vie quotidienne de chacun, Les Verts se réjouissent de la mise en place d'un réseau de mesures permanentes des bruits urbains. Ce réseau permettra une meilleure connaissance de la réalité des nuisances subies par nos concitoyens et donc des actions plus efficaces. Sa création était rendue nécessaire par la directive européenne du 25 juin 2002 qui impose aux agglomérations telles que le Grand Lyon :
- une connaissance approfondie du phénomène bruit à l'échelle de l'agglomération et un recensement de la population en fonction de son exposition,
- une large diffusion de l'information relative à l'exposition au bruit auprès du public,
- la définition et la mise en œuvre de plans d'actions de rattrapage et de préservation des espaces calmes.

Enfin, à l'instar d'autres réseaux de mesure de la pollution urbaine, comme celui de la qualité de l'air (COPARLY), il permettra de se doter d'un outil de gestion qualitative et quantitative du cadre de vie. Le Grand Lyon s'inscrira ainsi dans un réseau de villes françaises (Paris, Lille, Nice) et européennes (Madrid) qui développent des outils similaires et mettent le cadre de vie des habitants au cœur du développement durable.

Groupe **Les Verts** - Présidente : Françoise Besnard

LA BD DES SOCIALISTES

Groupe **socialiste & apparentés** du Grand Lyon
Renseignements au 04 78 63 48 29
Groupesocialiste@grandlyon.org

D.R.

GRANDLYON INSOLITE **LA-TOUR-DE-SALVAGNY ORGANISE, LES 4 ET 5 DÉCEMBRE, SON MARCHÉ DE NOËL**

+ À VOTRE SERVICE

INFOTRAFIC
Ce site vous présente l'état du trafic dans le Grand Lyon avec les chantiers perturbants et les points noirs de la circulation. Numéro vert **0800 15 30 50** (appel gratuit depuis un poste fixe) **http://infotrafic.grandlyon.com**

RECHERCHE DÉSESPÉRÉMENT
En fouillant dans votre sac, un objet tombe dans une bouche d'égout…
un numéro de téléphone pour le récupérer : **04 72 76 85 50**

ALLO TCL **08 20 42 70 00** (12 centimes d'euro la minute)

CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION ROUTIÈRE
0826 022 022 (audiotel) http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr

SITE ÉCONOMIQUE DU GRAND LYON **www.entreprendre.grandlyon.com**

MILLÉNAIRE 3
Le Club « Millénaire3 » permet d'exprimer ses idées ou expériences :
http://www.millenaire3.com

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
Planification urbaine **04 78 63 43 43**

RESPIRALYON **www.respiralyon.org**

ALE **04 37 48 25 90 www.ale-lyon.org**

+ DÉCHETTERIES

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR
Impasse du Tronchon **04 78 47 56 51**
GENAS
Rue de l'Égalité **04 78 90 64 03**
LYON 7E
12, boulevard de l'Artillerie **04 72 73 46 57**
LYON 9E
82, avenue Sidoine-Apollinaire **04 78 47 10 57**
NEUVILLE-SUR-SAÔNE
Avenue des Frères-Lumière **04 72 08 92 75**
PIERRE-BÉNITE
Chemin de la Gravière **04 72 39 21 87**
RILLIEUX-LA-PAPE
Route de Fontaines **04 78 97 10 30**
SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES
2, avenue Louis-Pradel **04 78 57 16 59**
SAINT-PRIEST
Rue du Mâconnais **04 78 21 07 43**
VAULX-EN-VELIN
15, rue Mendès-France **04 78 80 71 39**
VÉNISSIEUX
Rue Jean-Moulin **04 78 70 56 65**
VILLEURBANNE
Rue Alfred-Brinon **04 78 84 56 09**

D'octobre à mars : *du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h, samedi : 9h-17h. Fermeture dimanche et jours fériés*
D'avril à septembre : *du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-18h, samedi : 8h30-18h30. Fermeture dimanche et jours fériés*